



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

**Commission Démocratie, cohésion sociale
et enjeux mondiaux
CONF/DEM(2016)SYN1**

PROJET DE CARNET DE BORD

A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉMOCRATIE, COHÉSION SOCIALE ET ENJEUX MONDIAUX

La commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux s'est réunie le 27 janvier 2016 au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, sous la présidence d'Anne-Marie CHAVANON

La présidente a adressé en son propre nom et au nom des vice-présidents de la commission, Thierry MATHIEU et Karl DONERT (excusé), des vœux de paix et de rassemblement autour des principes du Conseil de l'Europe (voir [texte sur site internet](#) de la commission)

La commission

1. Ordre du jour

a adopté l'ordre du jour proposé sans modification

2. Carnet de bord de la réunion du 24 juin 2015

a adopté sans modification le compte rendu de la précédente réunion de commission [CONF/DEM(2015)SYN2]

3. Rapport d'activité 2015

a adopté le rapport d'activité 2015 de la commission en l'état

4. COP21

a échangé sur le compte rendu des actions engagées par la commission dans le cadre du Sommet Climat qui s'est déroulé à Paris, du 29 novembre au 11 décembre 2015.

Anne-Marie CHAVANON en a rappelé les temps forts :

- Side-event prioritairement consacré au thème « *Migrations et climat* », organisé en lien avec la sous-commission compétente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, présidée par Lord Prescott, ancien négociateur pour l'Europe des Accords de Kyoto, sous l'intitulé « *Vers un accord ambitieux au Sommet de Paris* ». Cet événement a permis d'aborder le changement climatique sous l'angle des droits de l'homme notamment dans les pays de départ des flux migratoires avec la participation de Dina IONESCO, directrice Environnement et Migrations de l'Organisation internationale des Migrations et Berete Bjerregaard, de la direction des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe pour qui le Conseil de l'Europe dispose des outils nécessaires pour

faire entendre le droit dans le débat climatique (Cf. [site de la commission](#) posts Octobre 2015)

- Side-event «*Citoyens et pouvoirs locaux : un agenda commun face au climat*», modéré par Anne-Marie CHAVANON, présidente de la commission. L'événement a rassemblé ONG et élus métropolitains et locaux : Jo SPIEGEL, commissaire à la transition énergétique de l'agglomération de Mulhouse et maire de Kingersheim, Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET, présidente du Réseau français des villes santé de l'OMS, maire-adjointe de Rennes (France), Bachir KANOUTÉ, responsable ENDA ECOPOP pour l'Afrique (Dakar-Sénégal) qui a porté la voix de pays déjà affectés par le changement climatique et son impact sur les droits de l'homme au regard, notamment, des contraintes migratoires, Sophie NEMOZ, enseignant chercheur et animatrice de la Conference of Youth, Edith WENGER déléguée du Bureau européen de l'environnement (BEE) et François LEBLOND, ancien préfet de région, ancien président de commission du Débat Public, président de la branche française de la Fédération internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT) (Cf. [site internet](#))
- Side event «*Climat et droits de l'Homme : focus sur la vie urbaine* » animé par Karl DONERT, vice-président de la commission qui a rassemblé des experts membres de la commission, parmi lesquels Thierry MATHIEU intervenu sur la relation entre santé et climat, Albert DUBLER de l'Association internationale des architectes ainsi que des experts extérieurs tels que Henri SMETS, spécialiste de l'eau,

Préférant qualifier ces événements de «in» side events, la Présidente a rappelé qu'ils ont reçu le **label officiel de la COP 21**, leur objectif étant de nourrir l'Agenda des solutions soutenu par le Secrétariat de l'UNFCCC, la présidence Péruvienne et la présidence française.

Edith WENGER, initiatrice du Groupe de travail Climat et Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, a présenté le *rôle de la société civile* dans l'agenda climatique mondial. Elle a rappelé la mobilisation forte de la société civile en réaction à la frilosité de la négociation des États lors du Sommet de Copenhague. De nombreux Groupes d'acteurs se sont constitués tels que celui des femmes Peuhl au Tchad, des pays sahéliens ou le réseau Action climat. Elle a rappelé la mobilisation des ONG membres de la commission telles ATD Quart Monde.

Les associations sont aujourd'hui sollicitées pour mettre en œuvre une veille sur l'application de l'accord de Paris qui sera ouvert à la signature des États le 22 avril 2016.

Pour **Eladio FERNANDEZ GALIANO**, responsable du département des initiatives démocratiques, la biodiversité et le changement climatique sont les deux faces d'une même pièce. Bien que non engagé dans les négociations, le Conseil de l'Europe a été pionnier en ce domaine. Le changement climatique n'est pas une question d'environnement mais de personnes humaines dit-il : les risques d'inondations et de tornades sont la cause potentielle de millions de réfugiés.

5. Migrations vers et à travers l'Europe, une crise humanitaire intolérable

La commission

s'est mobilisée pour soutenir la Lettre ouverte de la Présidente de la Conférence des ONG aux Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe sur la migration.

Ouvrant le débat, **Anne-Marie CHAVANON** a rappelé deux chiffres :

- La migration vers l'Europe de plus de 40 000 personnes pour le seul mois de janvier 2016, dont 177 sont estimées "manquantes" par l'Organisation

internationale des Migrations (OIM).

- L'arrivée de plus d'un million de migrants, depuis un an, en quasi totalité par la mer, dont près de 850 000 via la Turquie et la Grèce.

Devant une telle recrudescence de la demande et du malheur, devant les risques de déchirure concomitants des États membres du Conseil de l'Europe pris en tenaille entre les craintes de leur population et la souffrance insoutenable des nouveaux arrivants, la commission, qui s'était mobilisée lors des précédents drames de Lampedusa, souhaite, selon les propos de Anne-Marie CHAVANON, apporter son soutien aux États, aux collectivités et aux ONG actives sur le terrain. Ce débat a pour objectif particulier celui d'appuyer l'action engagée par la Présidente de la Conférence des OING.

Anna RURKA, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, déclare que la migration est devenue un thème transversal pour les activités des commissions thématique. Elle met l'accent sur la responsabilité de l'Europe face au désarroi des migrants, notamment face à la présence d'enfants non accompagnés dans la population migrante. C'est une réunion d'échange à Bruxelles, en novembre 2015, avec les ONG engagées auprès des migrants, à l'occasion de la formation organisée avec la Plateforme sociale sur la Charte sociale européenne, qui a conduit Anna RURKA à adresser la lettre ouverte au Comité des Ministres dans le but de faire connaître la vision des OING, « ce que la société civile du Conseil de l'Europe estime négociable ou non négociable ».

Les ONG qui introduisent des réclamations collectives remettent en question le terme "*migrants en situation irrégulière*", souligne Anna RURKA.

Tous les migrants sont des "réfugiés". C'est la conviction d'Anna RURKA pour qui le terme de "réfugié" doit être étendu à toute personne migrante, qu'elle soit ou non en capacité de demander le droit d'asile, que ce droit lui ait été ou non accordé.

Anna RURKA a, par ailleurs, dénoncé la criminalisation des ONG pour l'aide apportée aux migrants, de même que le durcissement de la loi à l'égard de ces derniers, notamment la confiscation de biens personnels en échange de logement dans certains pays.

Elle rappelle la teneur des textes issus du Conseil de l'Europe, selon laquelle les droits fondamentaux doivent être garantis à toute personne qui séjourne sur le territoire des États-membres.

L'appel aux ONG

Consciente que les demandes formulées par la lettre sont une base de négociation, la présidente engage les ONG à être exigeantes sur le niveau de protection à garantir aux migrants dans le territoire des états membres. Les solutions détenues par les ONG doivent être mises en synergie avec l'action des pouvoirs publics. Elle appelle à créer des alliances au sein du groupe de travail "Europe Méditerranée" et entre ONG pour que la voix de la société civile soit entendue.

Jean-Claude GONON, AEDE, coordonnateur du Groupe de travail Europe-Méditerranée, considère l'augmentation des flux migratoires provoquée par la dégradation de la situation politique et économique sur les rives Sud et Est de la Méditerranée, de même qu'en Afrique, une urgence qui impose de concentrer la réflexion sur les conditions de migrations et d'accueil. Il accueille avec joie le texte "engagé et courageux" adressé par la Présidente de la Conférence des OING aux représentants des États membres du Conseil de l'Europe.

« Nous avons refusé de chercher à savoir si ces migrations massives étaient une chance ou une catastrophe pour l'Europe, dit-il au nom du Groupe de Travail, elles sont un fait, une réalité qui place l'Europe et nos OING au pied du mur. Seule une réponse européenne, s'appuyant sur les valeurs constitutives du Conseil de l'Europe, le respect des droits de toute personne, la démocratie et l'état de droit, est aujourd'hui pertinente et susceptible de préserver la paix et l'unité en Europe »

Presque tous les départs pour l'exil sont des départs forcés, martèle-t-il. Il est impossible de définir les critères d'accueil. Il approuve dès lors sans réserve la priorité donnée par Anna RURKA à l'accueil, sans considération d'éligibilité à un quelconque statut.

Face à la gravité de la situation, **il est impossible de hiérarchiser les priorités** et de définir des critères d'accueil, dit-il : toute considération qui viserait à opposer autochtones pauvres et migrants ou à catégoriser les migrants selon leurs origines, la couleur de leur peau ou leur religion, serait intolérable et une violation manifeste de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Il tient néanmoins à souligner que, dans l'immédiat, et avant que ne soient renégociées les conventions internationales (Convention de Genève ou dispositions relatives au statut du travailleur migrant), celles-ci doivent être ratifiées et appliquées.

- **Daniel GUERY**, représentant du MIAMSI (Mouvement d'apostolat des Milieux Sociaux Indépendants), relaie l'appel lancé par son ONG lors du colloque organisé en partenariat avec la Conférence des OING, sous le patronage du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, sur le thème "*La Méditerranée, une route dans la mer : migrations de peuples, cultures, religions*".

L'ONG appelle chacun à combattre ses peurs, à oser témoigner de la situation des migrants. Il invite les responsables associatifs et les élus locaux, nationaux et européens à accueillir la diversité, à favoriser l'intégration en protégeant les plus pauvres, notamment par une collaboration à la mise en place de parcours éducatifs et culturels, mais aussi à respecter les droits et les devoirs de chacun. Il appelle chacun à aller à la rencontre des migrants et de leur culture.

Françoise POUJOLET indique que la CIMADE, association engagée dans l'accueil et la défense des droits des réfugiés et des migrants, accueille à Strasbourg, plus de 1500 personnes déboutées de l'asile, sans papiers, venues pour des raisons de regroupement familial, de travail et de santé. Les migrants sont montrés comme victimes de conflits insolubles, comme flux importants et réguliers générateurs de problèmes (cf. Evénements de Cologne), entraînant un déferlement de propos xénophobes sur les réseaux sociaux. Le traitement médiatique événementiel, qui privilégie l'instant et l'émotion, laisse peu de place à l'analyse, ce qui façonne, à ses yeux, deux discours et deux attitudes : celle de l'accueil inconditionnel pour les "vrais" réfugiés et celle du rejet absolu pour tout étranger, quelles que soient les raisons du départ. Ainsi, des propositions d'hébergement sont faites pour certaines catégories de migrants seulement.

La CIMADE, souvent prise à partie, alerte sur la nécessité de ne pas opposer les populations (bons réfugiés et migrants indésirables). Les termes d'exilés, de déplacés, d'évacués au parcours souvent non choisi, permettront d'envisager autrement l'accueil et les normes d'intégration. Elle signale une forte mobilisation citoyenne (plus de 1000 propositions d'hébergement à Strasbourg). Cependant, malgré le rôle d'interface de la mairie, il n'y a pas eu de mise en place d'outil durable or les associations telles que la CIMADE dont les moyens ont fortement baissés (1,5 salariés pour l'Alsace et la Lorraine) ne peuvent pas rebondir sur cette mobilisation qui s'étirole

et laisse place à la déception. Elle déplore l'errance pendant des mois de personnes malades, déboutées de l'asile faute de pièces nécessaires à l'instruction des dossiers. En France, dit-elle, les délais de réponse des administrations vont de 8 mois à plus de 1 an, ce qui entraîne le développement de pathologies dépressives ou paranoïaques. Strasbourg reçoit peu de réfugiés mais des migrants transférés de la jungle de Calais par groupes de 50, en bus ou en charter (Syriens, Afgans, Irakiens, Erythréens, Iraniens pour la majorité d'entre eux) dispersés à travers la France, fatigués et dépourvus d'effets personnels. Libérés au bout de 5 jours, ils repartent vers Calais plus fatigués encore et humiliés... Pratique inutile et coûteuse selon Mme Poujoulet, qui y voit un signe de panique et d'impuissance des dirigeants politiques. Il est important de ne pas réduire le droit des migrants si l'on veut favoriser l'accueil des réfugiés conclut-elle.

Zina, réfugiée chrétienne, originaire d'une ville du nord de l'Irak à majorité chrétienne dont la population qui avait accueilli d'autres Chrétiens chassés par Daesch, a fui vers le Kurdistan non sans difficulté. Elle n'a eu d'autre choix que l'exil pour échapper à l'esclavage sexuel ou à la mort. Elle est reconnaissante à la France de lui avoir offert la liberté, la dignité d'un être humain, la sécurité et la paix. Bien que déracinées, handicapées par la langue, les familles accueillies en France espèrent un avenir possible pour leurs enfants ajoute

Anna RURKA appelle à donner du courage aux décideurs politiques, à favoriser l'accueil au niveau local (paroisses ou mairies). Elle se fera le porte-parole de cette réunion et du travail mené dans le domaine de la migration auprès du GRDEM (Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres) qui l'auditionnera le 27 février 2016

En écho à une intervention de la salle sur la nécessité d'analyser les causes migratoires, la présidente rapporte les paroles de Bachir KANOUTÉ, intervenant sénégalais du side event organisé par la commission dans le cadre de la COP 21, pour qui des territoires tels que le Sénégal, coincés entre sécheresse et salinisation des terres, n'offrent d'autre choix que l'exil : "Barça ou barzakh", c'est-à-dire "Barcelone ou l'enfer" (l'exil ou la mort)

Lilia BENSEDRINE, franco-tunisienne, estime que l'on ne peut attendre des conditions optimales pour décider d'accueillir des populations en grande détresse.

Eladio FERNANDEZ GALIANO insiste néanmoins sur la nécessité d'un accueil raisonné pour ne pas créer de problème politique difficilement maîtrisable dans les Etats membres, rappelant que l'Espagne a accueilli 7 millions de migrants économiques en 8 ans. La présidente de la commission indique que le million de migrants accueilli par l'Allemagne représente plus de 85% du total de l'accueil européen.

Jean-Claude GONON considère qu'il ne suffit pas d'interpeler les états et les pouvoirs locaux mais les citoyens. Il faut repenser le mode de développement économique, notamment à l'égard des pays en développement si nous voulons réduire les flux migratoires, en augmentation prévisible, dans la paix. Il faut penser subsidiarité des hommes et des associations, dit-il.

Daniel GUÉRY invite les participants à vivre positivement les tensions présentes au sein des pays d'accueil par l'échange avec les migrants.

Alors que l'on invoque les droits de l'Homme, l'un des intervenants, irakien, déplore les conséquences d'un probable agenda caché des puissances mondiales - politique et économique - alors qu'ils auraient pu, dit-il, endiguer la violence à temps, évitant une migration devenue inéluctable, en Irak notamment. Il rappelle que les migrants venus d'Irak souhaitent retourner chez eux mais en sont empêchés par le manque de sécurité et l'état du pays ([lien vers site internet](#))

6. Introduction au colloque Santé de la session de Juin 2016

La prise en charge sanitaire et médico-sociale : un défi économique et de santé publique, un enjeu pour la cohésion sociale. Quels outils proposer à l'Europe ?

Ce thème est celui de la journée d'alerte et de propositions qu'organisera la commission le 23 juin 2016, au Conseil de l'Europe.

Thierry MATHIEU, médecin-inspecteur de santé publique, vice-président de la commission, coordonnateur du groupe de travail Économie de la Santé, rappelle que le droit à la santé est un droit fondamental contenu dans l'article 11 de la Charte sociale européenne dédié à la santé. Le droit des personnes âgées est contenu dans l'article 23 de la charte.

Il cite les travaux des autres organes du Conseil de l'Europe au regard des personnes âgées, notamment la CM/Rec2014(2) du Comité des Ministres, le rapport en cours de préparation de l'assemblée parlementaire et la mission de la Pharmacopée. Il rappelle par ailleurs que le comité des Ministres avait adopté, dès 1984, une recommandation sur l'hygiène hospitalière sur l'initiative de sa propre ONG.

Michel BALLEREAU, pneumologue, président du comité stratégique Santé et action sociale pour l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), conseiller du président du Groupe Le Noble Age et ancien collaborateur du ministre de la Santé et **Anne-Marie GALLOT**, médecin inspecteur général de santé publique, présentent le contexte européen de la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Prenant appui sur des marqueurs tels que celui de l'espérance de vie en bonne santé et de la part des budgets de santé dans la dépense publique, les intervenants constatent une tendance préoccupante au déclin de l'un et de l'autre dans plusieurs États membres ainsi que la plupart des pays de l'OCDE alors que se déroule une véritable révolution technologique qui doit renforcer les droits de la personne

Michel BALLEREAU et **Anne Marie GALLOT** informent la commission de la construction en cours, à l'initiative de la Suède, de référentiels qui portent sur la qualité des pratiques médicales dans 33 pays, avec, pour objectif, une harmonisation des pratiques, dans l'intérêt du patient et dans l'intérêt économique. Ils citent l'exemple de la norme 1589 en biologie médicale qui a permis une meilleure prise en charge à moindre coût. Il est pour cela important de mettre autour de la table toutes les parties prenantes, professionnels de santé, industriels, représentants des usagers.

=>> L'élaboration de normes nationales et internationales sera l'un des outils proposés par le groupe de travail lors de la session de juin.

7. Groupes de travail

Anje WIERSINGA (IAW) fait part des travaux du groupe "*Participation des femmes et des hommes aux processus politiques et démocratiques*", dont elle est la coordonnatrice [Voir page web](#)

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu pendant la session d'Été de l'Assemblée parlementaire et de la Conférence des OING. Elle sera essentiellement consacrée au side event sur le vieillissement et la santé.

AMC